Téléchargé le 17-11-2026 à 04:06

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé

## Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

# Ouvrier principal 2eme classe

## Informations sur le concours

| | |
|---|---|
| Publié le : | 16-11-2026 |
| Filière : | Filière technique |
| Catégorie : | C |
| Type(s) de concours : | Sur titres |
| Voie(s) d'accès : | Externe |
| Nombre de postes offerts par l'établissement : | 8 |
| Adresse d'envoi email des candidatures : | |
| Date du concours : | 18-01-2027 |

A propos du poste :

RECRUTEMENT DE 8 OUVRIERS PRINCIPAUX DE 2EME CL. :

1 poste d’agent de logistique – Site de Saint-Pierre
2 postes d’électricien de maintenance
2 postes d’agent de maintenance générale des bâtiments
3 postes de cuisiniers ( 1 poste à la Cuisine Centrale Carbet, 2 postes à la Cuisine du Prêcheur)

Postes à temps plein

## Informations sur l'établissement

Nom : CENTRE HOSPITALIER NORD CARAIBE

Ville : 97221 Le Carbet

## Pour candidater

Date limite de candidature : 16-12-2026

Conditions de candidature :

***Peuvent faire acte de candidature :***

Candidats titulaires d’un diplôme de niveau V ou certifications inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivrée dans une ou plusieurs spécialités ou de qualifications reconnues équivalentes dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Pièces à fournir :

**Constitution du dossier de candidature :**

1° Une lettre de motivation,

2° Un curriculum vitae détaillé, accompagné le cas échéant des attestations de travail

3° Copies des titres, diplômes et de toutes les pièces justifiant l'expérience professionnelle et les formations suivies,

4°Justificatif de la situation administrative actuelle (copie décision, arrêté, contrat),

5° Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois (bulletin n°3),

6° Le cas échéant, un état signalétique des services publics à demander auprès de chaque administration, le cas échéant la fiche du poste occupé et le cas échéant les 3 dernières fiches d'évaluation ou de notation,

7° Une photocopie du livret de famille ou de la pièce d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne,

8° Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant de leur situation au regard du Code du service national.

NB : l'ancienneté et la manière de servir du candidat sont appréciées exclusivement au regard des pièces justificatives transmises, notamment les attestations de travail, l'état signalétique des services publics et les fiches d' évaluation. A défaut de transmission de ces pièces, l'ancienneté et la manière de servir ne pourront être prises en compte dans l'appréciation de la candidature.

**Nature des épreuves :**

I. - La phase d'admissibilité consiste en l'examen par le jury du dossier de sélection prévu à l'article 5 du présent arrêté.

Seuls les candidats déclarés admissibles par le jury pourront se présenter à l'épreuve d'admission.

II. - La phase d'admission consiste en une épreuve pratique suivie immédiatement d'un entretien avec le jury.

L'épreuve pratique consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice des futures fonctions du candidat requièrent de façon courante. La durée de l'épreuve est fixée par le jury au regard des fonctions et/ou de la spécialité concernée. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures.

L'entretien vise, d'une part, à apprécier la motivation du candidat et, d'autre part, à vérifier ses connaissances, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, relevant du domaine professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions.

La durée de l'entretien est de vingt minutes.

L'épreuve d'admission est notée sur 20.

**N.B. : Tout dossier incomplet à réception, c’est-à-dire ne comportant pas l’ensemble des pièces requises, sera rejeté de manière définitive.**

**Il en sera de même pour tout dossier expédié hors délai et pour tout dossier transmis autrement que par voie postale.**

| | |
|---|---|
| Adresse postale pour l'envoi des candidatures : | Les dossiers de candidatures doivent être adressés uniquement par voie postale le cachet de la poste faisant foi à :<br><br>**Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Nord Caraïbe**<br><br>**BP 24 – Quartier Lajus**<br><br>**97221 LE CARBET** |